

L'ESSENTIEL DU COMPTE ENTREPRISE

Les services en ligne de l'Assurance Maladie et des Risques professionnels

Avril 2026

QU'EST-CE QUE LE COMPTE ENTREPRISE ?

Le compte entreprise est le point d'entrée unique pour vos démarches en ligne. Il réunit les services en ligne de l'Assurance Maladie et des Risques professionnels pour simplifier la gestion administrative de vos salariés.

QUE CONTIENT LA RUBRIQUE "VOS SALARIÉS" ?

Elle regroupe les services pour gérer efficacement les situations individuelles, vous pouvez :

- **déclarer un accident du travail ou de trajet** et, le cas échéant, émettre des réserves sur le caractère professionnel de l'accident,
- **renseigner les questionnaires** risques professionnels,
- **saisir une attestation de salaire en ligne** (DSIJ) pour le temps partiel thérapeutique ou en cas d'indisponibilité du signalement DSN (pour la maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant et l'accident de travail/trajet et la maladie professionnelle),
- **consulter les bordereaux d'indemnités journalières** en cas de subrogation,
- **suivre les dossiers d'indemnités journalières** et permettre de transmettre :
 - les pièces justificatives nécessaires au traitement des indemnités journalières (bulletin d'hospitalisation, courrier de justification d'écarts sur les salaires,...),
 - les périodes du congé paternité ou accueil de l'enfant (en cas d'indisponibilité du signalement DSN).

QUE CONTIENT LA RUBRIQUE "VOTRE ENTREPRISE" ?

Elle regroupe les services pour maîtriser vos risques professionnels, vous pouvez :

- **consulter vos taux de cotisation AT/MP** : télécharger vos notifications de taux et accéder au détail de leur calcul,
- **suivre en temps réel vos sinistres** récemment reconnus comme professionnels,
- **accéder à votre bilan et aux indicateurs** de vos risques professionnels,
- **demander des subventions** pour investir en prévention.



COMMENT ACCÉDER À VOTRE COMPTE **ENTREPRISE** ?

Rendez-vous sur net-entreprises.fr et cliquez sur "**compte entreprise**". Les services sont disponibles via les habilitations suivantes :

- déclaration d'accident du travail ou de trajet,
- attestation de salaire IJ - versement des indemnités journalières,
- consultation des taux AT/MP et prévention des risques.

POUR RÉSUMER



Le compte entreprise centralise vos démarches en ligne liées à **la maladie, la maternité, la paternité, l'accueil de l'enfant, le temps partiel thérapeutique, ainsi qu'aux risques professionnels** : la déclaration d'accidents de travail, le questionnaire risques professionnels, la consultation des taux AT/MP, le bilan des sinistres, les demandes de subventions et l'attestation de salaire pour le temps partiel thérapeutique.

Un seul accès et deux rubriques pour vous permettre de gérer efficacement votre activité !



ameli.fr / Espace entreprises
net-entreprises.fr



36 79 Plateforme dédiée aux employeurs.
0 806 800 700 Hotline net-entreprises.fr